

LES BONS RÉFLEXES

Avoir les bons réflexes pour prévenir les difficultés d'entreprise

LE TABLEAU DE BORD ET LE PLAN DE TRÉSORERIE PERMETTENT D'ÉVALUER LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Le meilleur moyen de voir venir les difficultés est de disposer de tableaux de bord mensuels et comparatifs de gestion.

Le plan de trésorerie est le document qui permettra d'étudier la mise en place de soutiens financiers avec son ou ses partenaires bancaires.

LE DIRIGEANT D'UNE ENTREPRISE NE DOIT PAS RESTER SEUL FACE À SES DIFFICULTÉS

Plus le dirigeant parlera tôt des difficultés de son entreprise avec ses partenaires de confiance, plus les moyens d'action seront importants.

Il ne faut pas hésiter à mobiliser ses partenaires de confiance (experts-comptables, avocats, conseillers CCI ou autres) dès les premiers signes d'une dégradation de la situation de son entreprise (perte d'un client important, impayés, CA en baisse, résultats négatifs...).

CE QUI N'EST PAS FORMALISÉ N'EXISTE PAS

Toute demande de délais ou de différés de remboursement doit être formalisée par écrit.

La formalisation d'accords, avenants ou modifications contractuelles avec les partenaires créanciers de l'entreprise est une preuve juridique à faire valoir par le dirigeant en cas de besoin.



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / contact@morbihan.cci.fr